



La CGT exige l'augmentation des salaires !

La CGT dénonce les agissements des syndicats patronaux : Les salarié-e-s ne doivent pas être la variable d'ajustement financier des établissements.

La paupérisation et la précarité grandissent dans notre secteur, touchant toutes les catégories. De nombreuses professions ont un coefficient de base inférieur au SMIC. La perte du pouvoir d'achat est estimée à 25 % sur cette dernière décennie. Le choix actuel de la politique gouvernementale est d'uniformiser les salaires vers le bas, sur un « *mode SMIC pour tous* », avec pour conséquences des propositions de primes inéquitables opposant les salarié-e-s les un-e-s aux autres. De même, la diminution des effectifs pour des raisons financières dégrade les conditions de travail et ne permet pas une prise en charge de qualité des usagers.

Pas question de remettre en cause nos conventions collectives pour coller à la politique d'austérité.

Après la remise en cause des acquis de la Convention Collective Nationale du Travail du 31 octobre 1951 que le ministère a acté par l'agrément d'une décision unilatérale de l'employeur, c'est la CCNT du 15 mars 1966 qui est sur le grill. Les salarié-e-s n'attendent donc aucun soutien de l'administration, ils sauront trouver le chemin de la mobilisation unitaire et efficace pour défendre et améliorer leur convention, comme ils l'ont fait jusqu'à ce jour.

La Conférence Salariale a été conçue comme une rencontre tripartite entre les représentants de l'Etat et des collectivités locales, les employeurs et les représentant-e-s des salariés. Elle ne doit pas être une chambre d'enregistrement des politiques de restriction budgétaire du gouvernement. Elle doit répondre aux besoins des salarié-e-s et des usagers.

La CGT revendique l'ouverture d'un véritable dialogue social de qualité, constructif, qui prenne en compte les besoins réels des salarié-e-s de notre secteur, la difficulté et la pénibilité des professions de notre champ, sur la base de véritables négociations loyales et sérieuses.

La CGT demande l'ouverture de négociations immédiates, en faveur de :

- **l'augmentation et le rattrapage des salaires**, avec une augmentation significative de la valeur du point dans chaque convention collective nationale du travail : **pas de salaire inférieur à 1800 euros** ;
- **l'attribution des moyens nécessaires pour assurer une prise en charge de qualité** ;
- **la défense et l'amélioration de toutes les conventions collectives nationales du travail** ;
- **l'égalité professionnelle femme/homme : les employeurs doivent respecter l'obligation de ces négociations** ;
- **la reconnaissance des qualifications** : la CGT rappelle aux employeurs leur **obligation quinquennale d'une négociation sur les classifications** et il ne saurait être question que celle-ci mène au principe de prendre aux un-e-s pour donner aux autres.

La CGT propose une **Convention Collective Unique et Etendue** de haut niveau, prenant en compte **qualité et égalité d'accès aux soins pour les usagers, reconnaissance et qualification du travail des salarié-e-s**, pour assurer un grand **Service Public de Santé et d'Action Sociale au service de la population.**

La CGT entrera en négociation sur ces exigences et jugera aux actes les avancées pour les salarié-e-s.

Montreuil, le 03.02.2016.